



Direction Générale des Services

Secrétariat Général *CAF*

EXTRAIT N°37/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et de publication : 27 mars 2026

Séance du 02 avril 2026

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Sabrina TOUYA PILON, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-six, le jeudi 02 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MARTINIQUE
(CAUE)**

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président – M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE – M. Erick PIGNOL – Mme. Patricia BRIAND-BOCLE – M. Jocelyn ALCINDOR – Mme. Peggy FAGOUR- Mme. Cynthia Denise JACOB (Adjoints) – M. Antoine GOLD-DALG (arrivé 18h39) – M. Alain DEDE - M. Athanase MONDESIR – M. Christian MARTIAL – M. Maryse GOUJON – M. Guybert FIRMIN - Mme. Sarah HOSPICE – M. José CICERON – M. Raymond ROSEAU -Mme. Judith DIALLO JEAN-BAPTISTE (arrivée 19h08) – M. Jean-Luc EBION – M. Jéo LOF – Mme. Audrey BERNADINE – Mme. Sandrine DANTIN-LUCE-VERONIQUE – Mme. Sabrina TOUYA-PILON Mme. Stéphanie PARTY LARCHER (arrivée 19h03) – Mme. Marielle PIED – M. Jordan AGNOLY – Mme. Audrey CABRERA (arrivée 19h13) – M. Edouard OURMIAH – Mme. Sonia GROS-DESORMEAUX – M. Dominique HEJOAKA (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. VIRGAL Sullivan à Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE
- Mme. Ketty MARIE-LUCE à Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme. Marie-Thérèse JEAN- BAPTISTE-SIMONNE à Fred Michel TIRAULT

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Sabrina TOUYA-PILON est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Martinique (CAUE) créé le 19 février 1979 à la suite de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture a pour objet la promotion de la qualité de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement. La ville est adhérente à cet organisme.

Dans le cadre de ses missions de service public, le CAUE :

- Accompagne les collectivités locales et les administrations publiques, sur tous les projets de paysages, d'urbanisme et de l'environnement ;
- Conseille les professionnels et les associations ;
- Conseille gratuitement les particuliers pour tout projet relatif à leur cadre de vie (aménagement, construction, rénovation, maîtrise de l'énergie, accessibilité, ...) ;
- Forme et sensibilise les élus, les collectivités et les professionnels aux problématiques du territoire dans les domaines du cadre de vie ;
- Sensibilise tous les publics par le biais de formations, de publications, d'expositions, de conférences, ...
- Sensibilise le public scolaire par des actions pédagogiques portant sur le cadre de vie.

Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES
EXPRIMES ET TROIS VOIX CONTRE (Edouard OURMIAH, Dominique HEJOAKA, Sonia GROS-
DESORMEAUX)**

1. **DÉSIGNE** les représentants de la ville qui disposeront d'une représentation directe au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Martinique (CAUE).

- Membre Titulaire : Sullivan **VIRGAL**
- Membre suppléant : Erick **PIGNOL**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h21. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **02 avril 2026**



Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Sabrina **TOUYA PILON**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le



Fred Michel **TIRAULT**